



**Le rapport a été rédigé sur la base de documents et d'informations provenant de diverses sources (institutions, presse, milieu universitaires, partenaires sociaux, groupements d'intérêts, groupes de réflexion, etc.), de discussions menées par une délégation de membres du CESE avec les partenaires sociaux de la construction et les pouvoirs publics de 6 États membres (Allemagne, Belgique, France, Pologne, Portugal et Roumanie), d'entrevues avec les partenaires sociaux européens, les institutions et les groupes de réflexion à Bruxelles et d'avis du Comité économique et social européen.**

Le rapport adopte la formule d'une table proposant une liste alphabétique des dysfonctionnements perçus, des solutions proposées et des pistes à suivre. Il fait une distinction entre les domaines liés à la directive Services et ceux qui relèvent de la directive Détachement. Ces deux directives sont intimement liées et la directive d'Exécution doit être elle aussi prise en compte. Le rapport offre dès lors une vue d'ensemble de la complexité de la situation à laquelle le secteur de la construction doit faire face.

L'UE devrait progressivement converger vers la reconnaissance mutuelle en procédant marché après marché. La société en général et la construction en particulier profiteraient d'une stratégie européenne cohérente de lutte contre les réseaux illégaux internationaux. Il est urgent de s'accorder sur des définitions communes au niveau européen – ceci revêt une importance décisive si l'on veut remédier à des problèmes persistants. Un certain nombre de mesures doivent être prises: des normes européennes minimales pour les services d'inspection, un registre européen de concepts de politique fiscale et sociale ainsi qu'un numéro de sécurité sociale. Aucun défi ne saurait être véritablement relevé sans des institutions fortes, un appui et une mise en œuvre correcte des politiques européennes et une législation sociale homogène.

S'agissant de la construction, les constats-clés suivants émanent des contributions reçues:

- 1 Le principe du pays de destination devrait être d'application générale;
- 2 La concurrence doit être fondée sur la qualité, considérer l'ensemble des pays sur un pied d'égalité et non se nourrir du «dumping social»;
- 3 Transposition et application correctes généralisées des règles du marché unique;
- 4 Une véritable approche commune et cohérente requiert la définition de concepts communs;
- 5 Une coopération efficace et effective entre les autorités nationales est cruciale;
- 6 Préserver le modèle social européen est vital si l'on veut avoir le soutien du public;
- 7 Le système de carte semble ouvrir des perspectives réalistes et réalisables pour améliorer le contrôle;
- 8 Fiabilité institutionnelle et fermeté judiciaire dans l'application des règles et des contrôles, de même que des amendes plus élevées;
- 9 La bonne gouvernance se traduit par une véritable coopération entre pouvoirs publics et partenaires sociaux;
- 10 Appliquer le principe de subsidiarité de sorte que les États membres puissent utiliser leurs instruments de contrôle spécifiques.

Le rapport (ainsi que le lien vers le site internet de l'OMU qui contient le document de travail du secrétariat) a été envoyé à plus de 700 contacts et interlocuteurs dans les 28 États membres et les 3 pays de l'AELE qui, ensemble, constituent le marché unique européen.

<http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.smo-observatory-smo-spotlight&itemCode=30024>